



Département des Ressources Humaines Service de Développement RH

SDevRH/JYV/RM/SF N° 2025 - 394

DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

Vu le décret n° 84-1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

DECIDE

Article unique : Sont admis à concourir au concours externe des Ingénieurs d'Etudes n°12 BAP F " Chargé-e de communication ", les candidats dont les noms suivent :

ABDALLAH	Khaled	LECORRE	Michel
ABDI	Abderraouf	LEFOURNIER	Astrid
BELDJEBLIA	Soumia	LONGUEMARD	Quentin
BEN SOUSSIA	Ismail	MAFFESI	Anna
BOUGET	Julia	MAINES	Emma
CARCAUZON	Théo	MENNAD	Norine
CIOFFI	Carla Tiziana	MEYER	Géraldine
CRUZ	Julia	PESLE	Fanny
DEROCHE	Fabrice	PORTE	Gaëlle
DESRUES	François	RENOUVIN	Virginie
EMNA	Mzah	RIGHETTI	Lolita
EVERARD	Cécile	RING	Corentin
FU	Marie	RIZZELLO	Emanuela
GOVILAS	Eléonore Chryssavgi	RODRIGUEZ	André
GROS	Alexandra	ROYER	Clarisse
HAUMESSER	Victor	SAM	Irène Mary
HERTRICH	Sarah	SCHAEFFER	Pascale
HODJE	Edgar	TENAUD	Simon
LAVALLE	Marine	TILLY	Marie-Julie
LAVERNY	Sabrina	WOJTCZAK	Karolina
LE RAY	Sophie	ZIANE	Adame

Fait à Paris, le 16 octobre 2025

Pour le Directeur du Département des Ressources Humaines,

Le Responsable du Service de Développement des Ressources Humaines

101, rue de Tolliac 75654 Paris cedex 13 Tél. +33 (0)1 44 23 60 00 Jean-Yves BARTHE